

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1196

Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire avec le Centre social de la Sauvegarde, pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain municipal situé rue des Fougères - quartier de la Duchère à Lyon 9e à usage de jardin partagé

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 9 JUILLET 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 13 JUILLET 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1196 - JARDINS PARTAGES - APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION
D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC LE CENTRE
SOCIAL DE LA SAUVEGARDE, POUR LA MISE A
DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UN TERRAIN
MUNICIPAL SITUE RUE DES FOUGERES - QUARTIER DE
LA DUCHERE A LYON 9E A USAGE DE JARDIN PARTAGE
(DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 juin 2015 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Le centre social de la Sauvegarde est une association régie par la loi
du 1^{er} juillet 1901 qui a pour objet d'animer, de gérer, de créer, de soutenir et de
développer toute activité d'ordre social, familial, médico-social et culturel au sein
du quartier de la Sauvegarde et de l'ensemble de la Duchère, et de permettre la
collaboration entre les associations et les groupes travaillant dans les mêmes
domaines.

Depuis plusieurs années, le centre social anime des espaces de jardins
collectifs à la Duchère dont le jardin dit « du Château », jusqu'ici organisé en
parcelles individuelles et destiné aux habitants du quartier du Château. La
commission jardins du centre social a souhaité développer une nouvelle
dynamique sur cet espace en privilégiant les cultures collectives, et en poursuivant
l'implication de groupes d'habitants et autres groupes (Institut Médico-Educatif,
Centre de jour du centre médico-psychologique adulte) dans le but de développer
le lien social et de poursuivre l'embellissement du quartier. A la suite de quelques
aménagement récents engagés par la Ville de Lyon permettant d'améliorer
l'espace, et du fait d'une évolution de l'organisation interne du jardin, il
convient d'élaborer une convention d'occupation temporaire pour ce terrain à
usage de jardin partagé.

Le projet de convention, joint au rapport et soumis à votre
approbation, prévoit une mise à disposition à titre gratuit à compter de sa date de
signature et jusqu'au 31 décembre 2016, le temps pour le centre social de
confirmer son souhait de poursuivre cette initiative.

L'ensemble des installations faites à l'intérieur du jardin sera géré par
l'occupant. La Ville de Lyon assurera l'entretien des serrureries et des arbres
inventoriés. L'occupant prendra également en charge la consommation en eau.

La surface totale mise à disposition de l'association est de 870 m²,
pour une valeur locative totale annuelle de 3 480 euros, faisant l'objet d'une
valorisation au budget général de la Ville de Lyon au titre de la subvention en
nature accordée au centre social de la Sauvegarde dans le cadre de la présente
convention.

A la présente convention sont joints en annexes un plan de localisation du terrain ainsi que la charte des jardins partagés lyonnais.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention d'occupation temporaire à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « centre social de la Sauvegarde » (domiciliée au 26 rue Rosa Parks à Lyon 9^e), concernant un terrain communal situé rue des Fougères à Lyon 9^e, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

D. BESSON